

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 24 février 2020 à 19h00

Communiqué n°7 Incident sur une péniche sur le Rhône Sablons

Mardi 18 février à 00h40 une péniche de 120 m de long transportant 2 200 tonnes de chlorure de vinyle à l'état gazeux a été endommagée en sortant de l'écluse. Aucun blessé n'est à déplorer.

A la demande du préfet de l'Isère, les services concernés étaient réunis au Centre Opérationnel Départemental (COD) à la préfecture de l'Isère dès 3h du matin. Par ailleurs, de nombreux services sont toujours mobilisés sur site : le sous-préfet de l'arrondissement de Vienne, le service départemental d'incendie et de secours de l'Isère, le groupement de gendarmerie de l'Isère, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et les services des Voies Navigables de France (VNF).

L'incident est à ce stade maîtrisé. Toutefois, une des cuves de la péniche a été endommagée laissant s'échapper une faible quantité de chlorure de vinyle, qui est un gaz inflammable et toxique.

Pendant la durée des opérations un périmètre de sécurité de 400 mètres est donc maintenu afin d'éviter un sur-accident à proximité. Il est ainsi demandé à la population d'éviter le secteur afin de ne pas perturber le travail des services de secours.

Actualisation le 24 février 2020 à 19h00

Comme annoncé, en raison de la complexité technique de l'incident, la conduite des opérations s'inscrit dans un temps long mais progresse régulièrement grâce à la mobilisation de nombreux acteurs depuis presque une semaine. Ainsi, les phases 1 et 2 du démontage de la tuyauterie sur le pont de la péniche accidentée, qui sont des manœuvres préparatoires au dépotage, sont terminées. Les phases 3 et 4 sont, quant à elles, en cours et devraient être terminées demain en fin de journée.

Afin d'engager les opérations de dépotage du chlorure de vinyle, il convient au préalable d'opérer le relevage de la timonerie. En effet, lors de l'incident, celle-ci s'est couchée sur le pont de la péniche, obstruant ainsi l'accès à plusieurs cuves. Il est donc nécessaire de la retirer et de l'évacuer.

Par ailleurs, des expertises complémentaires ont été demandées par le préfet de l'Isère afin de déterminer les mesures utiles qu'il conviendra, le cas échéant, de prendre en faveur de la protection des populations lors de l'opération de dépotage. Les prochains communiqués de presse apporteront, à ce sujet, une information plus complète sur ces mesures.

Comme indiqué lors des précédents communiqués, les mesures de qualité de l'air, effectuées à intervalles réguliers par ATMO (réseau national des Associations de surveillance de la qualité de l'air), se poursuivent et confirment l'absence de risque pour la population. Un compte rendu détaillé de ces mesures sera communiqué demain par le préfet de l'Isère.

La navigation fluviale reste interrompue pour une durée indéterminée.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 05
communication@isere.pref.gouv.fr



@Prefet38